



COMMUNE DE LA PLAINE SUR MER

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 AVRIL 2017 – 20 H 30

Conseillers en exercice : 27 - Présents : 22 - Pouvoirs : 1 - Votants : 23 - Majorité absolue : 12

Date de convocation du conseil municipal : 18 avril 2017

Date d'affichage de l'ordre du jour : 18 avril 2017

Etaient présents

Michel BAHUAUD, maire,

Annie FORTINEAU, René BERTHE, Danièle VINCENT, Daniel BENARD, Séverine MARCHAND, Patrick FEVRE, Adjoint.

Jean-Pierre GUIHEUX, Josette LADEUILLE, Maryse MOINEREAU, Pierre-Louis GELY, Isabelle LERAY, Caroline GARNIER-RIALLAND, Ollivier LERAY, Benoît PACAUD, Ludovic LE GOFF, Meggie DIAIS, Jean-Claude PELATAN, Thérèse COUÉDEL, Jean GÉRARD, Vanessa ANDRIET, Germaine LEBRUN.

Etait excusé

Stéphane ANDRÉ qui a donné pouvoir à Benoît PACAUD.

Etaient absents

Jacky VINET, Bruno MARCANDELLA, Catherine DAUVE, Gaëtan LERAY.

Secrétaire de séance : Meggie DIAIS - Adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

PERSONNEL COMMUNAL

+ Modification du tableau des effectifs

- Avancement de grade
- Création de poste

COMMUNICATIONS DIVERSES

PERSONNEL COMMUNAL

I – 4 – 2017 / MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

I a – 4 – 2017 / AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis de la commission administrative paritaire du Centre de gestion de la fonction publique territoriale ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant les délibérations modifiant le tableau des emplois en date du 14 novembre 2016,

Considérant la nécessité de :

- Supprimer un poste d'animateur territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet et créer un poste d'animateur territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet en raison d'un avancement de grade suite à l'obtention d'un examen professionnel au titre de l'année 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'adopter le tableau des emplois comportant :

La suppression d'un poste d'animateur territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet et la création d'un poste d'animateur territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet ;

Le tableau des effectifs ainsi proposé prendra effet à compter du 1^{er} mai 2017

S'engage à inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé dans cet emploi.

Adopté à l'unanimité

I b – 4 – 2017 / CREATION D'UN POSTE DE GARDIEN-BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer l'ensemble des missions de police municipale, et notamment de veiller à la sécurité, la tranquillité et la salubrité publiques,

Considérant que la création d'un poste d'agent de police municipale contribuera à une meilleure efficacité du service,

Considérant la délibération modifiant le tableau des emplois en date du 14 novembre 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide la création d'un poste de gardien-brigadier de police municipale à temps complet
- Autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement correspondant à cet emploi

Ces dispositions s'appliqueront à compter du 1^{er} juin 2017.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé dans cet emploi sont inscrits au budget primitif 2017.

Adopté à l'unanimité

COMMUNICATIONS DIVERSES

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION EN MATIERE FINANCIERE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le maire informe le Conseil municipal des dernières décisions prises par délégation du conseil municipal.

BUDGET PRINCIPAL**Dépenses d'investissement**

Articles comptables	Objet	Montant TTC
Article 2111 : Terrains nus	Achat parcelle rue du ruisseau – poumon vert	4 493,26 €
Article 2135 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions	Installation d'un système anti intrusion à l'école publique	5 830,08 €
Article 2183 : Matériel de bureau et informatique	Achat de 4 ordinateurs portables pour écoles	1 916,00 €
Article 2188 : Autres Matériels	Modules motricité	1 139,50 €

Engagements – dépenses d'investissement

Articles comptables	Objet	Montant TTC
Article 2041512 : Subvention d'équipement Groupement de Collectivités (Versée au SYDELA) Bâtiments et installations	Rénovation Eclairage public, rue des Lilas	10 507,00 €
Article 2152 : Installations de voirie	10 potelets à mémoire de forme pour remplacement barrières accidentées dans centre bourg	2 094,00 €
	Barrières AREA pour sortie école privée rue Joseph Rousse	3 516,00 €
	4 barrières pour passage piétons sortie restaurant scolaire	1 710,00 €
	Support métalliques présentoir pour banderole associations	5 263,20 €
Article 21578 : Autres matériel et outillage de voirie	Remplacement corbeilles de plage	906,00 €
	10 poubelles pour plage de la Tara	6 226,20 €
Article 2158 : Autres installation, matériel et outillage de voirie	Clefs à pipe débouchées suite vol - service salle	216,60 €
	Découpeuse Sthil TS420	1 074,00 €
	Taille Haie Sthil	359,00 €
	Tondeuse thermique viking tractée	625,00 €
	Balayeuse Rabaud	3 600,00 €
	Tailleuse de haie double coupe	615,00 €
	2 Souffleurs à dos	997,99 €
	Nettoyeur haute pression	2 850,00 €

	2 débroussailleuses VS256KTU26 - espaces verts	720,00 €
	Complément matériel électrique pour festivités - service salles	2 106,83 €
Article 2312 : Constructions en cours : terrains	Mise en place de brise-vent sur les terrains de tennis extérieurs	5 366,00 €
Article 2313 : Constructions	Diagnostic amiante - Travaux Tilleuls - futur bureau police municipale	561,00 €
	Mission de coordination sécurité et protection de la santé pour les travaux d'amélioration thermique des locaux de la mairie et réaménagement du logement des Tilleuls en local pour la police municipale	2 016,00 €
	Mission contrôle technique – travaux réaménagement des locaux de l'ancienne bibliothèque et de l'office de tourisme en salle d'exposition et CCAS	3 852,00 €
Article 2315 : Immobilisation en cours : installations techniques, matériels et outillages	Mise en conformité éclairage public (suite étude SYDELA)	24 036,00 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est à 20 H 50.

Le Maire,
Michel BAHUAUD